



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 08 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur DASSIMY Alain, Maire.

Présents: M. DASSIMY Alain, Maire

M. LORDIER Gilbert, M. DEMEUSY Serge, Mme NOEL Huguette, M. DOPPLER Michel, Mme FRENOIS Louisa, Mme REZETTE Corinne, M. MIKULA Cédric, Mme GATINE Bernadette, M. VELSCH Régis, M. BRION Philippe, Mme CHARTON Michèle, Mme DIEU Sylviane, M. ROBIN Michel, M. BROCARD Éric, M. WATELET Jackie, M. VIZCAÏNO Edouard, Mme PRIEUR BARET Odile

Absents excusés :

Mme PAULIN Christine donnant pouvoir à M. DASSIMY Alain.

Mme TUPEANSKAS Héloïse

Absent non excusé :

M. ROBIN Simon

Mme CHEVALIER Bernadette

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : M MIKULA Cédric se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 :

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021, dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu du Conseil de la séance précédente.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la démission de Madame BRULE Martine de son poste de conseillère municipale. Son éventuel remplacement par le suivant de la liste sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

Finances Locales

N°2021-046 Participation aux frais scolaires 2020-2021 du SIVU du Pôle Scolaire de Margut.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser au SIVU du Pôle Scolaire de Margut, la somme de 2 100€ au titre des frais scolaires 2020-2021.

N°2021-047 Frais de fonctionnement scolaires 2020-2021.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2020-2021 à 840,00€ et précise que cette somme due par élève sera réclamée aux communes dont les



N°2020-048 Budget Eau et Assainissement : Décision modificative.

Dans le cadre de la réforme des biens suite à l'incendie des ateliers municipaux du 31 janvier 2020, les biens listés ci-dessous, répertoriés à l'actif du budget eau et assainissement, doivent être réformés et faire l'objet d'écritures comptables.

- Aimant banane, sac antimagnétique et souleveur pour un montant de 505.00 € HT Inventaire n° 2019005
- Détecteur de fuite pour un montant de 3 202.00 € HT Inventaire n° 2019006
- Caméra compacte pour un montant de 4 724,00 € HT Inventaire n° 2019002

Afin de passer les écritures, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

DEPENSE		RECETTE	
Chapitre 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 675 - Valeurs comptables des	8 431.00 €	Article 2156 - Materiel specifique	8 431.00 €
éléments d'actif cédés		d'exploitation	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative.

N°2021-049 Frais d'assemblées électorales : Répartition de la subvention aux agents des services administratifs participant aux élections.

Le Maire explique à l'assemblée « qu'aux termes de l'article L.70 du Code Electoral, les dépenses résultant de l'organisation des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'Etat et payées sous la forme d'une subvention ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de répartir la subvention pour frais d'assemblée électorale aux agents des services administratifs participant aux élections.

N°2021-050 Elections Départementales - dotation de propagande électorale : versement d'une participation aux associations et vote de crédits.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Préfecture des Ardennes a confié aux communes chefslieux de cantons, la mise sous pli et le colisage de la propagande électorale concernant les élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

Afin de mener à bien la réalisation de cette opération, la Ville de Carignan a demandé le concours des associations yvoisiennes pour venir en appui des agents de la Collectivité, pour lesquelles il propose le versement d'une participation pour leur contribution ainsi qu'il suit :

Associations	Total
Les Amis de la Chapelle de Wé	300.00 €
Football Club Carignan - Blagny	450.00 €
Garde à Vous	300.00 €
Gym Volontaire Yvoisienne	825.00 €
Willkommen	300.00 €
VBCA	300.00 €
Yvois Carignan Handball	600.00 €
Les Maquettistes Yvoisiens	300.00 €
Chantarden	675.00 €
Coopérative scolaire	150.00 €
Rando Yvoisienne	150.00 €
Montant total	4 350.00 €

Afin de passer les écritures comptables, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

DEPENSE	RECETTE	
Article 6718 - Autres charges	Article 7488 - Autres attributions et	
exceptionnelles sur opérations de 4 350.00 €	participation	4 350.00 €
gestion		

Le conseil municipal, après délibération, à 12 voix Pour, 6 ne prenant pas part au vote (M. VIZCAÏNO Edouard, M. ROBIN Michel, M. BRION Philippe, M. BROCARD Eric, M. VELSCH Régis, Mme PRIEUR BARET Odile) et 1 voix Contre (M. WATELET Jackie), accepte le tableau de répartition aux associations et la décision modificative susvisés.

$\underline{N^{\circ}2021\text{-}051}$ Produit des amendes de police : Mise en place de feux tricolores RD 8043 : demande de subvention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction de la caserne à destination du corps local des sapeurs-pompiers et afin de faciliter la sortie lors des interventions sur la RD 8043 en toute sécurité, la mise en place de feux tricolores est préconisée.

Le projet de l'opération s'élève à la somme de 18 193.50 € HT.

Sur présentation de Monsieur DASSIMY Alain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la réalisation du projet de mise en place de feux tricolores sur la RD 8043 afin de sécuriser et faciliter la sortie lors des interventions des sapeurs-pompiers, arrête le montant des dépenses à 18 193.50 € HT, autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à solliciter auprès du Conseil Départemental des Ardennes une subvention au titre des amendes de police, établit le plan de financement comme suit :

Conseil Départemental :45 %	8 187.08 €
Autofinancement : 55 %	10 006.42 €
TOTAL	18 193.50 €

et s'engage à augmenter d'autant sa part d'autofinancement si le montant de l'aide attribuée était différent du montant de l'aide attendue.

N°2021-052 Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat.

Le Maire rappelle la délibération n° 2015-026 du 15 avril 2015 décidant de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société.

Par décision du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est prié de prononcer sur ce rapport écrit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix Pour et 1 abstention (M. VIZCAÏNO Edouard) approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat.

Fonction Publique

N°2021-053 Lignes Directrices de Gestion - Tableau annuel d'avancement de grade : création d'emplois à temps complet et temps non complet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Ces dernières visent à :

- 1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences)
- 2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP placées auprès des Centres de Gestion n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1^{er} janvier 2021.
- 3. Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Monsieur le Maire précise que les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique et s'appliquent en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, ...) prises à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il ajoute que les lignes directrices de gestion de la Ville de CARIGNAN ont été présentées au comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes le 24 août 2021. Les LDG prennent effet au 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 6 ans.

Aussi, afin de nommer les agents promouvables au titre des avancements de grade, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les emplois correspondants.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté n°2021-152 du 31 août 2021 de Monsieur le Maire de la Ville de CARIGNAN déterminant les Lignes Directrices de Gestion pour une durée de 6 ans,

Considérant la liste des agents promouvables pour l'année 2021,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la Ville de CARIGNAN et son budget eau et assainissement,

Considérant la nécessité de créer des emplois au titre des avancements de grade pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi modifié :

Filière: ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif: 3 à temps complet - nouvel effectif: 4 à temps complet

Filière: TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe

- ancien effectif : 6 à temps complet et 2 à temps non complet (1 à 30/35 ème et 1 à 5/35 ème) - nouvel effectif : 8 à temps complet et 3 à temps non complet (2 à 30/35 ème et 1 à 5/35 ème)

Filière: TECHNIQUE - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 2 à temps complet - nouvel effectif : 3 à temps complet

Filière: POLICE

Cadre d'emploi : AGENT DE POLICE MUNICIPALE

Grade: Brigadier-chef principal - ancien effectif: 1 à temps complet - nouvel effectif: 2 à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2021 de la Ville de CARIGNAN, chapitre 012, article 6411 et au budget primitif 2021 du budget eau et assainissement, chapitre 012, article 6410.

N°2021-054 Contrats Parcours Emplois Compétences : pérennisation des emplois – Création de 4 emplois permanents d'adjoint technique à temps complet.

Monsieur DASSIMY rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la Ville de CARIGNAN.

Considérant la nécessité de créer quatre emplois permanents d'adjoint technique à temps complet afin de pérenniser les quatre contrats Parcours Emplois Compétences qui arriveront à terme respectivement les 11 octobre, 31 octobre (pour deux d'entre eux) et 30 novembre 2021,

Monsieur DASSIMY propose à l'assemblée,

- la création de quatre emplois permanents d'adjoint technique à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié

Filière: TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

Grade: Adjoint technique

- ancien effectif: 13 à temps complet et 5 à temps non complet
- nouvel effectif: 17 à temps complet et 5 à temps non complet
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2021, chapitre 012, article 6411.

Domaine et Patrimoine

N°2021-055 Vente de 5 parcelles de terrain sises Ruelle de Tétaigne à Wé – Annule et remplace la délibération n°2020-075 du 20 octobre 2020.

Messieurs GILLET et SATIN de la SCI DUMIS nous ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles cadastrées ZI 61, 62, 63, 64 et 69 se trouvant à Wé, ruelle de Tétaigne (08110 Carignan) pour une surface de 511 m², afin d'agrandir leur garage.

Le Maire donne son accord et propose les parcelles au prix de 10 634 € selon l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des Finances Publiques en date du 23 novembre 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le déclassement de ces parcelles du domaine communal public, décide de vendre à la SCI DUMIS, les parcelles cadastrées ZI 61, 62, 63 et 64 et 69 pour une surface de 511m² moyennant le prix de 10 634.00€ (frais de notaire en sus) et autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes pièces y relatives

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-075 du 20 octobre 2021.

N°2021-056 Passage d'une ligne souterraine lieudit « sur la fosse » : Convention de servitude ENEDIS.

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de conclure une convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle ci-dessous désignée :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZI	122	SUR LA FOSSE	98 a 67 ca
Contenance totale				98 a 97 ca

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitude conclue avec ENEDIS et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au profit de tout clerc ou collaborateur de l'étude de Maître Emmanuel ROGÉ, notaire à GUEUX, Marne, pour représenter la Commune, signer tous les documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de différentes informations :

Monsieur DASSIMY Alain:

- Redénomination et renumérotation des rues de Wé : Idée déjà soulevée lors de la précédente mandature par le Conseil des Sages. Un état des lieux a été mené par Monsieur ROBIN Michel qui a constitué un dossier complet et très précis de la situation. Un courrier a déjà été envoyé à Mme HENRY, lui demandant l'autorisation qu'une rue puisse porter le nom de son mari (ancien conseiller municipal). Cette dernière nous a fait part de son accord. Cette décision sera présentée lors d'un prochain conseil. Un courrier sera alors adressé à chaque administré de Wé afin de les avertir des modifications. Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail (M. Le Maire, M. LORDIER, M. ROBIN ainsi que les responsables des Services techniques) soit mis en place.
- Incendie des ateliers municipaux : Concernant le matériel roulant, le SIVoM a été indemnisé à hauteur de 136 100€ et la ville à hauteur de 32 950€. Le chiffrage contradictoire présenté par le cabinet assistance expertises et l'expert de la MAIF s'élève pour le SIVoM à 86 013€ (dont 61 263€ d'indemnité immédiate et 24 750€ d'indemnité différée sur présentation de facture) et pour la ville à 1 095 083€ (dont 612 131€ d'indemnité immédiate et 482 953€ d'indemnité différée sur présentation de facture. Un acompte de 50 000€ a déjà été versé.
- Suite à l'installation des Sapeurs-pompiers au sein de la nouvelle caserne, les anciens bâtiments vont être récupérés par les services techniques, une réflexion avec la commission travaux est demandée concernant la restructuration des services.
- Station d'épuration : Il y a un contentieux européen concernant de nombreux dysfonctionnements (capacité de 4000 hab alors que les comptes n'en dénombrent que 840 reliés à la STEP). Le principal problème provient des eaux claires. Pour cette raison, une nouvelle étude sur l'assainissement est nécessaire, subventionnée à 70% avec une récupération de 10% de DETR. Le marché a été attribué à la Société AMODIAG pour un montant de 69 856 €HT.

- Travaux sortie de Carignan, direction Pure : Création d'une voie de dégagement pour accéder à la déchetterie, ainsi qu'une halte pour les camions et une aire de co-voiturage. Les travaux ont été décidés par le Conseil Départemental.
- Une délégation de Saint Germain en Laye est venue à Carignan le 08 octobre et a été reçue par le Maire et des membres du CHAY.
- Invitation du Maire de Weinsberg : Anniversaire 25 ans de jumelage avec la commune du 23 au 25 septembre 2022. Souhaiterait qu'une délégation se rende sur place.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole aux adjoints ainsi qu'à celles et ceux qui le souhaitent.

Monsieur LORDIER Gilbert:

- Changement de président à la tête de Chantarden, du Handball et du Poker.
- Pose du panneau « Ville sportive 2020-2024 » le samedi 02 octobre. Fait remarquer que trop peu de Présidents d'association sont venus à la manifestation.

Monsieur DOPPLER Michel:

- Après-midi récréatif pour les seniors prévu le dimanche 21 novembre et la distribution des colis s'effectuera le samedi 18 décembre en Mairie.

Madame NOEL Huguette:

- Journées consacrées à l'environnement avec pour thème « Nettoyons la nature ». 5 classes, soit environ 100 élèves, y ont participé le vendredi 24 septembre. Un goûter et des cadeaux ont été offerts aux enfants. Le matériel utilisé pour le ramassage des déchets (gants, chasubles, sacs ont été offerts par le magasin LECLERC de Sedan). Le samedi 25, des activités étaient proposées à la salle des fêtes avec la participation de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et Valodéa pour la sensibilisation au tri. Là encore, trop peu de personnes ont fait le déplacement. Remerciements aux personnes s'étant impliquées dans l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire souligne que la première satisfaction aura été l'implication des écoles.

Madame FRENOIS Louisa:

- Retour sur la fête patronale et la Libération. Représentations des majorettes fortement appréciées du public.
- Son et lumière : Forte affluence aux deux représentations.
- Concert rock du 02 octobre : Trop peu de monde (85 personnes) malgré une belle prestation du groupe. Possibilité de les faire revenir pour une autre manifestation (fête de la musique par exemple).
- 30 Octobre : soirée théâtre à la salle des fêtes à partir de 20h00, l'entrée est gratuite.

Monsieur DEMEUSY Serge:

- Les travaux de la rue des écoles avancent bien, pas de problème particulier.
- COSEC : Changement de mode de chauffage.

Monsieur VIZCAÏNO Edouard:

- Maison de santé : Signale de gros problèmes de médecins. Il n'en reste plus que 2. Les administrés n'arrivent plus à se soigner. Demande aux élus d'intervenir auprès de la Communauté de Communes afin que la situation s'améliore. Il souhaiterait que ce problème soit abordé lors du prochain conseil communautaire. Il fait également remarquer que ce genre de problème ne se pose pas dans les maisons médicales de Mouzon, Douzy et Raucourt. Précise qu'un nouveau médecin vient de s'installer à Margut. Pourquoi pas à Carignan ?

Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il est bien conscient du problème mais qu'il n'a pas de solution pour faire venir des médecins sur notre territoire.

Monsieur WATELET Jackie:

- Signale qu'il y a toujours des nuisances dues aux chiens.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 40.

Le secrétaire, Cédric MIKULA Le Maire, Alain DASSIMY

VILLE DE CARIGNAN

ARRETE - SIGNATURES				
	Nombre de membres en exercice.	(_22_)		
	Nombre de membres présents	()		
	Nombre de suffrages exprimés	()		
	VOTES : Pour	()		
	Contre	()		
	Abstentions	()		
<u>Date de convocation</u> :				
Présenté par Monsieur le Maire, A CARIGNAN, le 04 octobre 2021				
Le Maire,				
Alain DASSIMY				
Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session A CARIGNAN, le 08 octobre 2021	n ordinaire			
A CARIONAIN, IC 00 OCIODIC 2021				
Les memb	Les membres du Conseil Municipal,			
M. DASSIMY Alain, Maire	Mme PAULIN Christine, 1ère	Adjointe		
		·		
M. LORDIER Gilbert, 2ème Adjoint	Mme FRENOIS Louisa, 3ème A	Adjointe		
M. DOPPLER Michel, 4ème Adjoint	Mme NOËL Huguette, 5ème Ac	djointe		
M. DEMEUSY Serge, 6ème Adjoint	Mme GATINE Bernadette			
Mme REZETTE Corinne	M. ROBIN Simon			
Mme CHARTON Michelle	M. MIKULA Cédric			
M VELOCIARY	M. CHEVALIED D. L.			
M. VELSCH Régis	Mme CHEVALIER Bernadette	e		
M. BRION Philippe	Mme DIEU Sylviane			
M. BRION Finisppe	Willie DIEO Sylvialie			
M. WATELET Jackie	M. ROBIN Michel			
	III RODII Michol			
Mme TUPEANSKAS Héloïse	M. VIZCAINO Edouard			

M. BROCARD Éric

Mme PRIEUR BARET Odile